

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné que le règlement n° PC-2718-1 modifiant le Règlement n° PC-2718 sur la démolition d'immeubles a été adopté par le conseil municipal le 20 septembre 2010.

Le présent règlement est maintenant disponible à l'hôtel de ville, 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, Québec, pour toutes personnes intéressées d'en prendre connaissance.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à loi.

Donné à Pointe-Claire, ce 29^e jour de septembre 2010.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public Notice is hereby given that By-law No. PC-2718-1 amending By-law No. PC-2718 respecting the demolition of immovables has been adopted by the municipal council on September 20, 2010.

The present by-law is now available at the Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire (Quebec) for all interested parties to examine.

The present by-law will come into force according to the Law.

Given at Pointe-Claire, this 29th day of September 2010.

Danielle Gutierrez
greffière adjointe / Assistant City Clerk